

Projets Initiatives Jeunesse : Soutien aux projets portés par les jeunes constitués en association

Profils : Association, Jeune

Thématiques : Arts plastiques et visuels, Solidarité internationale, Spectacle vivant et manifestations culturelles

Échéances

Les sessions d'appel à projet pour l'année 2018 se dérouleront :

- **SESSION 1** : du lundi 1er janvier au dimanche 14 janvier 2018 à minuit.
- **SESSION 2** : du lundi 26 février au dimanche 11 mars 2018 à minuit.
- **SESSION 3** : du lundi 16 avril au dimanche 29 avril 2018 à minuit.

Note : d'autres sessions seront programmées ultérieurement pour la fin d'année 2018.

Objectifs

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite développer une politique visant à **soutenir l'autonomie et l'initiative des jeunes** dans tous les domaines et favoriser ainsi la créativité et l'innovation.

Au titre du dispositif « Projets Initiatives Jeunesse », elle soutient les projets de **jeunes âgés de 15 à 30 ans organisés sous forme de structures associatives**. Ces projets peuvent avoir pour thèmes l'environnement, la culture, les arts, les sciences, la solidarité internationale, le journalisme, le sport...

Bénéficiaires

- Être âgé de **15 à 30 ans** inclus
- Être **domicilié en Nouvelle-Aquitaine**
- Le projet est réalisé seul ou en groupe, au titre d'une **association (loi 1901)**

Projets éligibles :

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines : citoyenneté, vie locale, création artistique, culture, sport,

solidarité locale et à l'international, humanitaire, projet à dimension économique, développement durable...

Ne sont pas éligibles :

- Les projets des lycées pour des voyages scolaires, des séjours linguistiques ou des projets culturels ainsi que les demandes d'équipement et de matériels
- Les dépenses d'investissement
- Les projets entrant dans le cadre d'une formation scolaire, universitaire ou y concourant à titre obligatoire ou optionnel (ex projets « tutorés »)
- L'organisation de galas de fin d'années ou les soirées festives
- Les manifestations récurrentes de type 4L Trophy, courses croisière...
- Les dépenses de création et de fonctionnement de l'association

Modalités

Modalités d'intervention :

L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine est apportée sous la forme d'une **subvention versée directement à l'association**, désignée par le porteur du projet au moment du dépôt du dossier.

Financement :

L'aide régionale est plafonnée à **3 000 €** et ne peut excéder **50 % du budget prévisionnel**. Elle est déterminée en fonction du budget prévisionnel et de la participation éventuellement attendue de la part d'autres co-financeurs (collectivités locales, entreprises, associations...). Le montant global des recettes pourra intégrer notamment les contributions volontaires en nature, dans la mesure où celles-ci sont objectivement quantifiées selon les règles en vigueur au plan national. **La capacité d'autofinancement du projet est également déterminante**. Le projet ne doit pas avoir été soutenu ou faire l'objet d'une sollicitation au titre d'un autre dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Modalités de candidature :

1. **Inscription en ligne** : Après avoir pris connaissance des critères d'éligibilité du dispositif, vous devez tout d'abord déposer votre projet **en ligne via ce formulaire**. *Note : vous trouverez au bas de cette page un modèle de dossier à télécharger. Ce document a pour objectif de vous aider à préparer votre inscription en ligne.*
2. **Transmission du dossier administratif** : Pour que votre dossier de demande de subvention soit instruit, votre inscription en ligne doit impérativement être complétée de l'envoi simultané (*par mail à l'adresse initiativesjeunes@nouvelle-aquitaine.fr*) des justificatifs administratifs listés dans la fiche récapitulative téléchargeable au bas de cette page.
3. **Audition** : A réception de votre dossier administratif, les services de la Région prendront contact avec vous pour programmer un entretien afin d'échanger sur les différents éléments relatifs à la réalisation de votre projet (*présentation de l'association porteuse, description du projet et de son état d'avancement, aspects budgétaires...*)

Contact

Direction Jeunesse-Citoyenneté
Service Initiatives des Jeunes
Adrien BABBY
adrien.babby@nouvelle-aquitaine.fr
Tel. 05.57.57.84.70